

SM le Roi préside à Fès la cérémonie d'allégeance

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-08-2008 22:52:41

SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, accompagné de SAR le Prince Moulay Rachid et SA le Prince Moulay Ismail, a présidé, jeudi après-midi à la place du Mechouar du Palais Royal de Fès, la cérémonie d'allégeance, qui couronne les festivités officielles de la Fête du Trône marquant cette année le 9-ème anniversaire de l'intronisation du Souverain.

Au début de cette cérémonie, M. Chakib Benmoussa, ministre de l'Intérieur, et les walis et gouverneurs des wilayas, des préfectures et des provinces du Royaume, ainsi que les walis et gouverneurs de l'Administration centrale, ont présenté l'allégeance à Amir Al Mouminine.

SM le Roi Mohammed VI, Amir Al Mouminine, accompagné de SAR le Prince Moulay Rachid et SA le Prince Moulay Ismail, a présidé, jeudi après-midi à la place du Mechouar du Palais Royal de Fès, la cérémonie d'allégeance, qui couronne les festivités officielles de la Fête du Trône marquant cette année le 9-ème anniversaire de l'intronisation du Souverain.

Au début de cette cérémonie, M. Chakib Benmoussa, ministre de l'Intérieur, et les walis et gouverneurs des wilayas, des préfectures et des provinces du Royaume, ainsi que les walis et gouverneurs de l'Administration centrale, ont présenté l'allégeance à Amir Al Mouminine.

Par la suite, SM le Roi, montant un étalon pur-sang arabe, a passé en revue les délégations représentant les différentes régions, préfectures et provinces du Royaume venues renouveler l'allégeance à Amir Al Mouminine.

Il s'agit des représentants de:

- La Région de Oued Eddahab-Lagouira qui comprend les provinces de Oued Eddahab et Aousserd.
- La région de Laâyoune-Boujdour-Sakia Al Hamra qui comprend les provinces de Laâyoune et Boujdour.
- La région de Guelmim-Smara qui comprend les provinces de Guelmim, Tata, Assa-Zag, Smara et Tan Tan.
- La région de Souss-Massa-Draâ qui comprend la wilaya d'Agadir, les provinces de Taroudannt, Tiznit, Ouarzazate et Zagora.
- La région de Gharb-Chrarda-Beni Hssen qui comprend les provinces de Kénitra et Sidi Kacem.
- La région de Chaouia-Ouardigha qui comprend les provinces de Settat, Khouribga et Benslimane.
- La région de Marrakech-Tensift-Al Haouz qui comprend la wilaya de Marrakech et les provinces de Kelaat Sraghna et Essaouira.
- La région du Grand Casablanca qui comprend la wilaya du Grand Casablanca.
- La région de l'Oriental qui comprend la wilaya d'Oujda et les provinces de Figuig et Nador.
- La région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër qui comprend la wilaya de Rabat et la province de

Khemisset.

- La région de Doukkala-Abda qui comprend les provinces de Safi et El Jadida.
- La région de Tadla-Azilal qui comprend les provinces de Béni Mellal et Azilal.
- La région de Meknès-Tafilalet qui comprend la wilaya de Meknès et les provinces d'El Hajeb, Ifrane, Khénifra et Errachidia.
- La région de Fès-Boulmane qui comprend la wilaya de Fès et les provinces de Sefrou et Boulmane.
- La région de Taza-Al Hoceima-Taounate qui comprend les provinces d'Al Hoceima, Taza et Taounate.
- La région de Tanger-Tétouan qui comprend les wilayas de Tanger et Tétouan et les provinces de Chefchaouen et Larache.

Cette cérémonie, qui reflète l'authenticité du peuple marocain et son attachement indéfectible au glorieux Trône Alaouite, s'est achevée par une salve de cinq coups de canon, alors que le Souverain répondait des mains aux ovations des représentants des différentes régions.

Ont assisté à cette cérémonie, le Premier ministre, le président de la Chambre des Représentants, les Conseillers de SM le Roi, les membres du Gouvernement, le premier président de la Cour suprême et le procureur général du Roi près cette Cour, le président du Conseil constitutionnel, le président de la Cour des Comptes, le procureur général du Roi près cette Cour, les officiers supérieurs de l'Etat-Major Général des Forces Armées Royales et le directeur général de la Sûreté Nationale, ainsi que d'autres personnalités.

MAP